32. Séance du 3 mars 1809

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

32. Séance du 3 mars 1809, 1809/03/03

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 08/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4603

Registre (test)

Folio

- 32
- 33

Type de séanceAssemblée générale
Présents

- Ayguesvives (d'), Félix
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Guillaume
- Hocquart, Louis
- Jamme, Auguste [l'abbé]
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Malaret (de), Joseph
- Martel,
- Saint-Jean (l'abbé de)
- Villeneuve (de), Pons-Louis-François

ObjetConcours poétique

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4603?context=pdf

Présentation

Date1809/03/03
Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS – Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

LangueFrançais

Description de la séance

DescriptionFormation des bureaux particuliers
Notice créée par Maria Laura Cucciniello Notice créée le 02/03/2023 Dernière modification le 26/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4603?context=pdf

Du dimanche 3 mai 1869
assemblée générale

M. Marcel
M. de Villemur
M. Carré
M. Jaumes
M. de Malaret
M. Sengenet
M. Dangaronne
M. l'abbé Pégan
M. l'abbé Jaumes

Le Bureau provisoire est réélu pour
l'exercice

Premier Bureau

M. Sengenet président
M. Jaumes
M. d'Escalombre
M. Cazes-Lapierre
M. Dalbo
M. Carré

Deuxième Bureau

M. de Lala

absents

M. de Lafarge
M. Cazes
M. l'abbé de Lezignan

Troisième Bureau

M. Ermel
M. Fabre

Quatrième Bureau

M. Dangaronne président
M. Marcel
M. l'abbé Pégan
M. l'abbé Jaumes
M. de Villemur
M. chev. de Saint-Sulpice

Cinquième Bureau

M. de Saint-Sulpice

absents

M. de Malet
M. [illegible]
M. [illegible]

Sixième Bureau

M. de Fonsalade

Septième Bureau

M. Dangaronne président
M. Pontier
M. de Saint-Sulpice
M. Sengenet
M. de Malaret
M. le Maire

Huitième

absent

M. Rattier
M. Gary

Neuvième

M. l'abbé Rouy

M. Sengenet et M. de Malaret sont élus
membres du Jury pour examiner les
chansons de l'exercice de M. le Président
Clôture de l'exercice de M. le Président

Fait à Castelnaudary, le 4 mai 1869

M. Pégan
M. Jaumes
M. de Malaret
M. Sengenet
M. Jaumes
M. l'abbé Jaumes
M. Marcel
M. l'abbé Pégan
M. Sengenet
M. de Villemur
M. Dalbo
M. Carré

Assemblée générale du 4 mai 1869

Après avoir lu le procès-verbal de la séance précédente, M. le Président rappelle à l'assemblée que M. le Maire a été informé par M. le Président de la Société de la part prise par l'assemblée à la lettre de M. le Préfet de la Haute-Garonne relative à la ville de Castelnaudary, qu'en conséquence il a été décidé que M. le Président de l'assemblée serait invité à M. le Préfet pour le prier de la bienveillante sollicitude de la Commission à l'endroit de la question de l'exposition, afin de pouvoir faire parvenir le dossier de la ville à Toulouse, qui vient d'être nommée pour représenter la ville et la question de l'exposition.

M. le Président rappelle que le Conseil municipal a voté le maintien de la Commission, sur la proposition de M. le Maire, après avoir pris celle du Conseil municipal, il a été décidé qu'il ne serait pas nommé de Commission. Il allègue que le Conseil municipal pour nommer des Commissaires et pour voter des crédits a même de l'indépendance et ne saurait prendre aucune part à une question qui intéresse tout de M. le Maire.

Lecture faite de notre lettre à la Commission municipale, lecture de notre lettre à M. le Maire, Commission qui a fait son rapport du [illegible] et M. le Président que [illegible] que [illegible] à notre [illegible] pour un mardi 24 de ce mois.

Calculant le coût de la [illegible] formée en bureau général il a été [illegible] que [illegible] M.M. Bourgeois président, Jaumes, [illegible] Dalbo et Carré.